



12conf/6.1/fr

15 octobre 2004

6.1 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure

1 MISE EN PLACE ET EVOLUTION DU SYSTEME

Le Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure a été lancé le 1er janvier 1991 avec l'objectif de faciliter, accélérer et harmoniser le travail des organismes nationaux ou régionaux qui approuvent des modèles d'instruments de mesure. Le premier Certificat a été émis en 1992.

Un groupe consultatif technique sur la certification (TAG_{cert}) - établi par la 29^{ème} Réunion du CIML - a poursuivi l'évolution et préparé des propositions de développements ultérieurs du Système. La Dixième Conférence Internationale de Métrologie Légale (1996) a formulé des lignes directives complémentaires et a demandé aux organes techniques appropriés de l'OIML, au BIML, aux services nationaux et régionaux de métrologie et aux autres organismes concernés, de continuer leurs efforts pour mettre en oeuvre et développer le Système, et pour diffuser l'information relative à la mise en application nationale, sans oublier la reconnaissance et l'acceptation volontaires des Certificats OIML et des Rapports d'Essais OIML.

La 34^{ème} Réunion du CIML a mis en place un nouvel organe technique, le TC 5/SC 3 "Evaluation de Conformité" en vue d'établir des règles et procédures pour renforcer la confiance mutuelle et l'acceptation de résultats d'essais d'instruments de mesure parmi les Membres de l'OIML, et ainsi de poursuivre les activités du TAG_{cert}.

La Onzième Conférence a pris note des développements conformes aux décisions de la Dixième Conférence et a "confirmé l'urgence d'établir un système de reconnaissance mutuelle de résultats d'essais associés aux Certificats OIML".

2 DEVELOPPEMENTS DEPUIS LA ONZIEME CONFERENCE

Les développements et les résultats acquis pendant la dernière période de quatre ans sont indiqués conformément aux tâches formulées par la Dixième Conférence, comme suit:

- *Application des structures et procédures du Système de Certificats OIML*

Cette tâche a été (et continuera à être) une activité permanente de toutes les parties concernées. Les résultats d'enquêtes menées depuis la Dixième Conférence en 2000 et la Onzième Conférence en 2004 indiquent un niveau requis de diffusion de l'information sur et de la promotion du Système, un nombre en augmentation d'Autorités de Délivrance et de Certificats émis, ainsi qu'un progrès de l'acceptation volontaire de résultats d'essais d'évaluation et de Certificats.

- ***Développement et révision des Recommandations de l'OIML applicables dans le Système***

Grâce aux efforts faits par les TCs/SCs, le nombre de Recommandations OIML nouvelles et révisées applicables dans le Système est passé de 30 en 2000 à 44 actuellement.

- ***Extension de l'application du Système aux modules d'instruments et aux instruments individuels***

Certaines des Recommandations (par exemple R 76, R 60 et récemment R 49) contiennent déjà des éléments et des dispositions pour l'approche par modules et par familles. La Publication de Base révisé B 3 "Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure" (édition 2003) contient des dispositions pour les modules et les familles d'instruments. Il est à présent une tâche importante pour les TCs/SCs de mettre en application ces dispositions lors du développement ou de la révision de Recommandations.

En outre, la mise en oeuvre du MAA conduira certainement à réviser le document B 3 dans un proche futur.

L'extension du Système vers la certification d'instruments individuels est la prochaine action à entreprendre, basée sur le succès espéré de l'application du MAA.

- ***Mener des enquêtes sur la mise en application et le fonctionnement du Système***

Une enquête parmi les Etats Membres et les Membres Correspondants et une enquête parmi les fabricants, ont été menées cette année et les résultats sont résumés dans les Annexes 2 et 3.

Des réponses au Questionnaire sur l'application du Système de Certificats OIML et du MAA ont été reçues de la part de seulement 26 Etats Membres et 5 Membres Correspondants (voir Annexe 2)

Bien que dans 7 Etats Membres il ne soit pas légalement possible d'accepter des Certificats OIML, 18 Etats Membres ont indiqué la possibilité de convertir des Certificats OIML émis par un certain nombre d'Autorités de Délivrance d'autres pays (entre une et toutes).

A partir de ces réponses, on peut conclure que l'utilisation volontaire de Certificats OIML pour délivrer des approbations nationales de modèles s'est accrue pendant la période passée. 11 Etats Membres ont indiqué qu'ils ont prononcé plus de 330 décisions d'approbation de modèles nationales pour 11 catégories d'instruments de mesure en utilisant des Certificats OIML.

En ce qui concerne l'application du MAA, 14 Etats Membres ont indiqué qu'ils étaient prêts à participer à des Déclarations de Confiance Mutuelle (DoMCs), principalement pour la R 76, la R 60, et la R 117/118, et 10 Etats Membres décideront ultérieurement de leur participation.

Les réponses au Questionnaire pour les fabricants/demandeurs sur le Système de Certificats OIML et le MAA, reçues de 48 fabricants - (15 % des 238 interrogés) qui ont reçu et utilisé des Certificats - peuvent être considérées et évaluées comme un échantillon statistique (voir résumé en Annexe 3).

Ces réponses montrent un assez bon niveau de satisfaction des fabricants (entre 60 % et 80 %, dans certains cas jusqu'à 90 %) en ce qui concerne l'obtention, l'utilisation et l'acceptation des Certificats, ainsi que des attentes vis-à-vis de l'application du MAA.

Les fabricants qui ont répondu ont indiqué que plus de 190 Certificats ont été acceptés par 10 Etats Membres et 3 Membres Correspondants pour remplacer l'évaluation nationale de type, et plus de 260 Certificats ont été pris en considération par 18 Etats Membres et 4 Membres Correspondants pendant la dernière période de 4 ans.

Les principales conclusions de cette enquête sont les suivantes:

- Le Système de Certificats et l'acceptation de Certificats et/ou de résultats d'essais se sont bien développés sur une base volontaire;
 - Les résultats obtenus et les futurs développements, particulièrement en direction de l'application du MAA, sont encouragés à la fois par les fabricants et par les Membres de l'OIML, toutefois pour le succès de l'application du MAA, d'importants efforts seront nécessaires à l'avenir de la part de toutes les parties intéressées.
- ***Etablissement de critères pour le développement d'accords de reconnaissance de Certificats OIML et de Rapports d'essais***

Une haute priorité a été allouée au développement et à la publication des documents *Cadre pour un Arrangement d'Acceptation Mutuelle d'évaluations OIML de type (MAA)* et les *Listes de Contrôle pour les Autorités de Délivrance et les Laboratoires d'Essais conduisant des évaluations OIML de type*, qui fournissent le cadre et les critères pour l'acceptation internationale des rapports d'essais d'évaluation de type, et pour développer la confiance entre les parties intéressées.

- ***Coordonner le développement du Système de Certificats OIML avec les activités pertinentes menées par des organisations internationales et régionales concernées par les essais, la certification, l'évaluation de conformité, l'accréditation et les sujets connexes***

L'OIML a établi et entretient en permanence des contacts et une coopération étroite dans ce domaine avec des organisations internationales telles que ILAC, IAF, ISO (CASCO), IOMC (Comité OTC) et l'UN/ECE (Groupe de travail sur les politiques d'harmonisation technique et de normalisation).

Les développements des activités de ces organisations dans le domaine de l'évaluation de conformité, de la certification et de l'accréditation, ont été suivis et étudiés par le TC 3/SC 5 et le Bureau, en vue de leur application dans le Système de Certificats OIML et dans la mise en place du MAA.

3 CARACTERISTIQUES ACTUELLES DU SYSTEME DE CERTIFICATS OIML

- A la date du 5 octobre 2004, un total de 1287 Certificats (671 en septembre 2000) ont été émis et enregistrés en application des 14 Recommandations suivantes R 31, R 50, R 51, R 60, R 61, R 76, R 85, R 106, R107, R 115, R 117/118, R 126 et R 129 (voir Annexe 1);
- 44 Recommandations de l'OIML (30 en 2000) sont à présent applicables dans le Système, pour 42 catégories d'instruments de mesure (y compris les publications récentes R 48, R 135

et R 49);

- Plus de 330 fabricants et demandeurs (209 en 2000) de 38 pays (31 en 2000) ont obtenu des Certificats OIML. Les pays prédominants sont: DE (58 fabricants/demandeurs), UK (36), USA (29) et NL (25);
- 29 Autorités de Délivrance (23 en 2000) dans 26 Etats Membres (20 en 2000) ont été établies et 20 d'entre elles (15 en 2000) ont émis des Certificats;
- La R 61 (2004) est la seconde Recommandation révisée (après la R 60 2000) qui ait déjà été applicable dans le Système depuis sa publication en 1996. Les Certificats émis par référence à la version antérieure pourront bientôt être révisés dès que le document sur les exigences relatives à leur transformation sera approuvé et publié ;
- 27 projets sont en cours de préparation par 16 organes techniques de l'OIML, afin de développer, réviser ou compléter les Recommandations de l'OIML - incluant des nouvelles dispositions pour les familles et modules d'instruments de mesure - pour élargir l'utilisation du Système;
- Une nouvelle base de données sur le Système de Certificats avec plusieurs outils de recherche et des informations régulièrement mises à jour a été récemment mise en ligne sur le site web de l'OIML. L'extension de cette base de données (par exemple fonctionnalités de recherche supplémentaires, fichiers PDF des Certificats enregistrés, etc.), est une activité en cours du BIML;
- Le problème du nombre relativement faible de catégories (11 catégories aujourd'hui) pour lesquelles (au moins 8) Certificats ont été émis, en comparaison du nombre de catégories applicables dans le Système (aujourd'hui 42 catégories) persiste et ceci peut être un facteur limitant pour l'application du MAA. Toutefois dans les catégories des instruments de mesure de distribution aux particuliers, l'application imminente de la R 49 et de la R 75 dans le Système, et dans un proche avenir des Recommandations révisées R 46, R 117-118 et R 6 - R 31 - R 32 amélioreront certainement cette situation.